



Inter-Parliamentary Union

For democracy. For everyone.

Chemin du Pommier 5
Case postale 330
1218 Le Grand-Saconnex
Geneva – Switzerland
www.ipu.org

Allocution du Secrétaire général de l'UIP Martin Chungong

Conseil des droits de l'homme des Nations Unies Segment de haut niveau

Genève, le 27 février 2018

Monsieur le Président,
Monsieur le Haut-Commissaire,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil des droits de l'homme
Mesdames, Messieurs,

Monsieur le Président,

L'UIP accompagne le parcours du Conseil des droits de l'homme depuis sa création. Depuis le début, nous affirmons que les parlements sont les partenaires naturels du Conseil. Pour que vos discussions et décisions exercent une véritable influence, elles doivent être traduites en actes sur le terrain. Dans un grand nombre de cas, elles exigent du parlement qu'il ratifie des conventions et des accords internationaux permettant de les traduire en politiques et lois nationales, qu'il affecte des fonds et qu'il exerce le contrôle parlementaire garant d'un mode de gouvernement responsable.

L'UIP se félicite de l'accent croissant que le Conseil fait porter sur la mise en œuvre nationale et la participation des parlements nationaux à ces efforts. Depuis l'adoption, en 2014, de la première résolution du Conseil sur la contribution des parlements à ses travaux, l'UIP mène une campagne de sensibilisation visant à inciter ses Parlements membres à prendre part à ce processus. Comme le montre la participation croissante des parlements et de leurs membres à tous les stades de l'Examen périodique universel (EPU), notamment leur présence dans les délégations nationales se présentant devant le Conseil pour présenter leur rapport, des progrès considérables ont d'ores et déjà été accomplis. D'ailleurs, si j'ai bien compris, le Conseil des droits de l'homme entendra au cours de cette session un parlementaire du Pakistan s'exprimant au nom de son pays.

Nous nous félicitons de ce que le Conseil des droits de l'homme ait conscience de ces avancées et manifeste un intérêt de plus en plus vif à intensifier ses relations avec les parlements, en partenariat avec l'UIP. La récente résolution 35/29 du Conseil des droits de l'homme, la seconde à aborder le rôle du parlement, ne fait que renforcer notre espoir que les parlementaires puissent prendre une part plus

importante aux travaux du Conseil. Je voudrais réitérer ma gratitude à l'égard des membres du Groupe restreint et de tous les parrains qui soutiennent cette initiative.

L'Examen périodique universel ne constitue bien sûr pas le seul domaine dans lequel il est de toute logique que le Conseil des droits de l'homme collabore plus étroitement avec les parlements nationaux et, partant, l'UIP. Vos objectifs sont en étroite adéquation avec ceux des parlements. Le souhait de défendre et préserver la dignité et les droits fondamentaux des individus est au cœur de la mission parlementaire. L'UIP vous encourage donc à nouer des contacts plus réguliers avec les parlements. Nous avons pris l'engagement ferme de contribuer à ces efforts.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil des droits de l'homme

L'UIP, organisation politique fondée dans le but de promouvoir la paix et la coopération, a collaboré au fil du temps avec un grand nombre de pays afin d'établir et de renforcer la démocratie.

Les causes de conflit sont légion. Aujourd'hui, elles paraissent plus complexes et inextricables que jamais. Toutefois, à y regarder de plus près, la crise provient souvent du fait que l'autorité d'un gouvernement ayant cessé d'être transparent et responsable n'est plus assise sur la volonté du peuple. La tolérance et le respect à l'égard de qui a des convictions ou des coutumes différentes semblent avoir disparu. La violence politique cède rapidement le pas à la violence physique et les pays entrent alors dans une spirale de violations de plus en plus graves des droits les plus fondamentaux des populations.

Face à la crise que nous traversons aujourd'hui, il est impératif que nous défendions les valeurs fondamentales de la démocratie que sont la représentation, la transparence, la responsabilité et le dialogue profond et sincère. Il est essentiel que nous œuvrions dans le but d'éviter et de résoudre les conflits et les violations des droits de l'homme. Nous qui tentons d'aider les pays à surmonter ces difficultés devrions aussi nous investir pour soutenir les institutions publiques jouant un rôle clé dans la vie démocratique, entre autres le parlement.

Un parlement représentant réellement la diversité pleine et entière de la société et ayant à sa disposition les moyens de représenter les électeurs et de demander des comptes au gouvernement constitue un instrument très puissant pour éviter les conflits, surmonter les scissions se manifestant dans la société et défendre les droits de l'homme. Mais, en tant qu'institution, il a besoin de soutien. Je voudrais vous présenter certaines des activités menées à bien par l'UIP pour permettre aux parlements de mieux jouer leur rôle de garant des droits de l'homme.

Pour que les parlements puissent assumer sérieusement leurs responsabilités en matière de droits de l'homme, il faut que les parlementaires qui y œuvrent soient à l'abri des représailles. Le travail réalisé par le Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP démontre clairement que, dans de nombreuses parties du monde, les parlementaires, en particulier s'ils font partie de l'opposition, prennent des risques ne serait-ce que lorsqu'ils expriment un avis. Notre Comité s'emploie depuis de nombreuses années à protéger les parlementaires et à leur offrir des voies de recours. Toutefois, d'autres mesures doivent être prises pour inverser la tendance au rétrécissement de l'espace permettant la contestation en cours dans un grand nombre de nos pays.

L'UIP est convaincue que la démocratie doit être inclusive et que les femmes et les

jeunes devraient donc pouvoir apporter une contribution pleine et entière à la prise de décision publique. Nous publierons bientôt notre analyse annuelle de la situation des femmes au parlement. Je peux d'ores et déjà vous annoncer que le monde progresse chaque année, le pourcentage de femmes parlementaires ayant désormais légèrement dépassé les 23 pour cent. Mais la progression s'essouffle. Si nous voulons réussir à atteindre la parité en l'espace d'une génération, il nous faudra prendre des mesures plus ambitieuses pour faire entrer davantage de femmes au parlement. C'est dans ce contexte que l'UIP continue à considérer la promotion des droits des femmes et leur autonomisation comme l'une de ses priorités fondamentales.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

La légitimité exige une gouvernance et une prise de décision inclusives. Nous éprouvons le même intérêt pour l'autonomisation des jeunes, fer de lance de la société de demain. En novembre 2017 s'est tenue à Ottawa notre Quatrième Conférence mondiale des jeunes parlementaires, qui s'est notamment soldée par des recommandations concrètes et des initiatives de suivi destinées à faire augmenter la représentation des jeunes au parlement et à garantir aux jeunes une éducation de qualité, facilement accessible et à un coût raisonnable.

L'UIP est donc prête à relayer la perspective parlementaire dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations du Conseil des droits de l'homme relatives aux femmes et aux jeunes.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Je suis convaincu que, comme moi, vous considérez les droits de l'homme et les Objectifs de développement durable (ODD) comme les deux faces de la même médaille. Le droit international relatif aux droits de l'homme constitue le fondement de la majeure partie des cibles fixées dans le cadre des ODD. Veiller à la réalisation de la promesse faite dans le cadre du Programme 2030 de "ne laisser personne pour compte" exige donc la mise en œuvre des obligations et des engagements pris au titre des droits de l'homme. Renforcer la protection et la promotion des droits de l'homme améliorera à son tour automatiquement la mise en œuvre des ODD.

L'UIP aide les parlements à institutionnaliser le programme de développement durable et à intégrer les objectifs qu'il contient dans le processus législatif. Nous aidons donc les parlements à évaluer dans quelle mesure ils sont prêts à œuvrer en faveur des ODD et définissons des mesures leur permettant de s'approprier concrètement le programme de développement durable et ses objectifs.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Il est inquiétant de constater qu'un nombre croissant de parlements subissent des attaques, que leurs pouvoirs sont usurpés ou restreints par l'exécutif et que leurs membres sont pris pour cible. En d'autres termes, leur autorité leur est contestée. La volonté du peuple est subvertie. Une telle évolution doit bien évidemment nous faire réagir. Nous avons l'impérieux devoir d'exiger le respect de l'intégrité du parlement et des représentants du peuple.

Permettez-moi toutefois de conclure sur une note optimiste. Simultanément, il apparaît que les 30 années qui se sont écoulées depuis la fin de la Guerre froide ont permis l'émergence d'un engagement renouvelé à l'égard du parlement et du rôle central qu'il joue dans la démocratie. De toute l'histoire de l'humanité, jamais autant de pays qu'aujourd'hui n'avaient intégré un parlement dans leur mode de gouvernance et jamais autant de parlements n'avaient pris leurs fonctions au terme d'une mise en compétition politique sanctionnée par des élections libres et équitables.

Je pense que nous devons prendre appui sur ces réalisations. Nous avons le devoir de soutenir ces institutions, dont un grand nombre sont encore toutes jeunes, et de les aider à s'intégrer dans le système mondial de promotion et de protection des droits de l'homme.

Je vous remercie de votre attention.